



Le fait francophone en Algérie
De la francophonie ou de l'ambiguïté de l'absence de statut
de la langue française en Algérie

Fatma-Zohra KOUCKAR FERCHOULI
École Nationale Supérieure de Sciences Politiques – Alger
fz_ferchouli@yahoo.fr

Comme la majorité des pays dans le monde, l'Algérie est un pays multilingue avec trois langues parlées : l'arabe, le berbère (ou tamazight) et le français. Mais, contrairement à d'autres pays plurilingues comme la Suisse ou la Belgique où les langues parlées remplissent les mêmes fonctions et ont des statuts équivalents, les trois langues de l'Algérie ne remplissent pas les mêmes fonctions et n'ont pas le même statut.

L'arabe, dans sa version standard, est la seule langue véhiculaire nationale et officielle du pays. Les différents dialectes arabes, langue vernaculaire de la quasi-totalité des Algériens, n'ont pas d'existence officielle. La seconde langue vernaculaire du pays, le berbère, attestée à ce jour à travers ses principaux parlers – à savoir le kabyle, le chaoui, le m'zabi et le targui – est la deuxième langue nationale depuis 2002 seulement. Bien qu'il soit la seconde langue véhiculaire de l'Algérie et la langue la plus utilisée dans la plupart des communications internationales, le français n'a aucun statut officiel : il n'est ni langue nationale et/ou officielle, ni langue étrangère.

Comment expliquer l'ambiguïté du fait francophone en Algérie ?

Un rappel des circonstances historiques qui ont présidé à l'émergence de ces langues en Algérie s'impose pour mieux comprendre la situation linguistique présente et les causes de l'absence de statut de cette langue française.

La plus ancienne des trois langues parlées en Algérie est le berbère. Celle-ci dérive du libyque, comme Auguste Célestin Judas (1805-1873) a pu le démontrer à partir des inscriptions libyques figurant sur la stèle de



Dougga en Tunisie attestant de la présence de cette langue depuis au moins l'Antiquité punique¹. Selon les estimations du professeur de berbère à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO, Paris), Salem Chaker, cette langue est encore parlée aujourd'hui par près d'un Algérien sur quatre². De son côté, le grand historien de l'Algérie, Mahfoud Kaddache (1921-2006), précise ce qui suit à propos de cette langue :

De nombreuses inscriptions libyques nous renseignent sur l'ancienne langue parlée par nos ancêtres. C'est de cette langue que dérive le berbère parlé dans nos montagnes de Kabylie, de l'Aurès et chez les Touaregs. L'alphabet tfinagh touareg est également dérivé de l'alphabet libyque. Les inscriptions monumentales sont écrites en ligne horizontale de droite à gauche ; les inscriptions funéraires gravées sur des pierres le sont souvent en lignes verticales lisibles de bas en haut. Certaines inscriptions sont bilingues, accompagnées soit d'un texte punique soit d'un texte latin : ce sont ces inscriptions bilingues qui ont permis aux savants de déterminer l'alphabet libyque de vingt-deux caractères. Nos ancêtres connaissaient donc l'écriture, et le déchiffrement du millier d'inscriptions libyques retrouvées nous apportera certainement quelque lumière sur le passé des Berbères. La langue berbère s'est transmise avec une grande vigueur, tout en restant divisée en plusieurs dialectes. Elle est aujourd'hui une réalité vivante parlée par six à sept millions d'individus. (Kaddache, 2000/2003 : 23)

La deuxième langue de l'Algérie est l'arabe. Son implantation dans tout le Maghreb coïncide avec l'islamisation dès le VII^{ème} siècle, une islamisation marquée par la fondation en 670 de la mosquée de Kairouan en Tunisie, premier lieu de culte et centre spirituel musulman, par Okba Ibn Nafaa. L'arabe s'est ainsi peu à peu substitué au berbère qui ne subsiste

¹ Cf. Auguste Célestin Judas, *Lettres à M. de Saulcy, ... sur quelques monuments de la langue phénicienne*, (1843), réédition Editions Kissinger Publishing, 22 février 2010 et *Etude démonstrative de la Langue phénicienne et de la langue libyque*, (Ed.1847), Hachette Livre, BNF, 2012.

² CHAKER, Salem

http://www.clio.fr/bibliotheque/langue_et_litterature_berberes.asp#biblio



aujourd'hui que dans les régions montagneuses comme les Aurès et la Kabylie ou dans le Sud, à Ghardaïa, et l'extrême Sud du pays, à Tamanrasset. Plus de quatre-vingt-dix pour cent de la population algérienne parlent l'arabe dialectal, c'est-à-dire un arabe avec une syntaxe distincte de celle de l'arabe classique et un vocabulaire truffé d'emprunts d'autres langues dont principalement le berbère et le français mais également l'espagnol pour l'ouest du pays et, dans une proportion moindre, l'italien pour l'est du pays.

Le français est la troisième langue de l'Algérie. Cette langue héritée de la colonisation n'a progressé véritablement qu'après l'indépendance du pays avec la généralisation de l'enseignement. Cela peut surprendre mais au lendemain de l'indépendance du pays, l'urgence était de scolariser tous les enfants algériens en âge de l'être car, comme l'a souligné Benjamin Stora, parmi les défis à relever celui de « l'enseignement et de la formation » au regard du taux dérisoire d'enfants algériens scolarisés en 1961 :

En 1961, les jeunes français sont scolarisés à 100 %, les enfants algériens à moins de 15 %. Le nombre de musulmans inscrits dans les classes primaires atteint à peine 700 000. Dès 1970, ils sont déjà près de deux millions et, en 1980, plus de quatre millions et demi. La rentrée scolaire de 1982 accueille 250 000 jeunes dans les lycées et 80 000 étudiants dans les universités (2 800 en 1963). (Stora : 109)

Evidemment cette scolarisation massive des enfants algériens n'a pu être assurée qu'en langue française et ce, jusqu'au milieu des années 1970, au grand dam des responsables politiques de l'époque puisque la grande majorité des lettrés de l'époque sortaient de l'école française. Ceux qui avaient reçu une instruction bilingue (arabe, français) dans les quelques médersas du pays (écoles fondées par le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis [1889-1940]) n'étaient pas assez nombreux en 1962 pour prendre en charge cet enseignement.

Il n'y a pas de doute que pour les Algériens, l'arabe, langue du *Coran* marginalisée et dévaluée pendant la colonisation, devait être rétablie dans



sa dignité dès l'indépendance du pays afin de remplir, entre autres, sa mission de langue d'enseignement. L'intégrité de l'identité algérienne ne pouvait être complète sans la restauration de cette langue arabe dans le statut qui était le sien, c'est-à-dire celui d'une langue valorisée en tant que langue coranique sacrée, tandis plus que le français restait associé à la colonisation avec tout ce que cela implique d'exactions, d'humiliations et de spoliations à l'encontre des Algériens.

Comment s'étonner dès lors que l'élite francophone algérienne qui avait reçu une instruction française avant l'indépendance ou dans le contexte de la jeune Algérie indépendante soit, jusqu'à la fin des années 90, plus ou moins directement stigmatisée ? D'autant que, comme le rappelle Najib Redouane, les pays du Maghreb avaient en partage cette langue arabe qui faisait l'unanimité parce qu'elle était auréolée du prestige de leur religion et qu'elle était en mesure de se substituer à la langue de l'ancien colonisateur, contrairement aux pays d'Afrique subsaharienne et des Antilles³.

Dès les premières années de l'indépendance, un clivage entre francophones et arabophones est apparu qui s'est transformé en rivalité, une rivalité qui n'a fait que s'exacerber jusqu'aux années quatre-vingt-dix avec l'apparition du Front Islamique du Salut, le FIS. A partir de ce

³ « Si en Afrique et aux Antilles, la cohabitation du français avec les langues régionales s'est imposée harmonieusement en dépit des difficultés, des blocages et des complexités avancés de part et d'autre, il n'en va pas de même au Maghreb. En effet, situant l'utilisation de la langue française sur le plan politique et historique, les trois pays du Maghreb optent aux lendemains des indépendances pour inscrire l'arabe comme un enjeu de revendication nationale, visant à se démarquer catégoriquement de tous les mécanismes de domination et d'aliénation du pouvoir colonial. C'est ainsi que la problématique de la langue d'écriture littéraire s'est trouvée au centre de tous les débats retentissants et passionnés entre "francisants" et "arabisants", comme on a souvent tendance à le dire. (...) Ainsi, écrire en français, c'est trahir son peuple, sa culture et son histoire. Écrire en français, c'est mériter la marginalisation et l'exclusion totale. Dans ce contexte, les arabophones insistent sur la résistance qui passe par le rejet absolu de la langue de l'ex-colonisateur et par la revalorisation de l'écriture dans la langue nationale. Cette dernière est envisagée comme un acte symbolique, une action libératrice ayant pour finalité d'établir le lien entre le passé et le présent et d'agir dans un sens de construction d'une société maghrébine uniforme et homogène. C'est aussi la langue de l'espoir national, de la fierté et de la revendication identitaire, qui assure à ces pays leur place au sein de la nation arabe. », in « La littérature maghrébine d'expression française : au carrefour des cultures et des langues », in *The french Review*, Vol. 72, N° 1, Oct. 1998.



moment-là et pendant toute « la décennie noire » (1991-2001), les enseignants de français, les journalistes et les écrivains francophones, perçus comme des traîtres à leur pays et à leur religion, sont devenus la cible privilégiée des groupes armés islamistes.

Ce n'est qu'à partir de 2002, avec la loi du président Bouteflika amnistiant les islamistes et la dissolution de l'Armée islamique du salut (AIS), que le retour à une vie normale a progressivement été possible.

Paysage linguistique de l'Algérie d'aujourd'hui

1- L'arabe, première langue en Algérie

- ✓ La première langue du pays, *l'arabe*, est toujours celle qui jouit toujours du prestige de la religion.
- ✓ Celle-ci est toujours la langue la plus parlée en Algérie.
- ✓ C'est la *seule* langue officielle de l'Algérie.
- ✓ La *diglossie* qui caractérise cette langue se traduit par les trois variétés suivantes :

1. L'arabe classique dont la norme est incarnée par le *Coran* et dont l'usage est généralement *restreint* à la sphère religieuse.

2. L'arabe standard, qui est la langue d'enseignement dans tout le cursus scolaire algérien et la langue de communication des principaux médias écrits et audiovisuels, est devenu aujourd'hui une *langue véhiculaire*, au même titre que le français, non seulement en Algérie, grâce au progrès de la scolarisation, mais également entre les différents pays arabophones, grâce notamment aux nouveaux moyens de communication tels que la TNT.

3. L'arabe dialectal, ou arabe algérien, est la *langue vernaculaire* de la grande majorité des Algériens au-delà de toutes ses variantes régionales.

2- Le tamazight, langue la plus ancienne de l'Algérie

Le tamazight est la *langue vernaculaire* la plus ancienne du Maghreb, toujours parlé par environ 25 % des Algériens. Elle est encore attestée à travers les principales variétés de dialectes berbères :



- ✓ Le kabyle
- ✓ Le chaoui ;
- ✓ Le mzabi ;
- ✓ Le targui.

Le 10 avril 2002, l'article 3 bis de la *Constitution algérienne* consacre le tamazight comme *langue nationale* aux côtés de la langue arabe. Cet article stipule que « Tamazight est également langue nationale, l'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. » (*Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire*)

3- Le français, héritage de la colonisation

Le français est la troisième langue des Algériens et tend à devenir leur deuxième langue véhiculaire aux côtés de l'arabe. Cette langue est en effet très présente dans tous les secteurs : enseignement, médias, administrations, etc.

Dans l'enseignement :

1. Le français est enseigné comme *1^{ère} langue étrangère*, de la 3^{ème} année primaire à l'année du baccalauréat et ce, même après l'instauration de l'arabe comme la seule langue d'enseignement dès 1976.
2. Dans l'enseignement universitaire, le français est resté, à ce jour, la seule langue d'enseignement des disciplines scientifiques telles les sciences médicales – médecine, pharmacie et chirurgie dentaire – ou les disciplines techniques comme l'informatique ou les différents cycles d'études d'ingéniorats, tandis que le droit et les sciences humaines et sociales ont été progressivement arabisées à partir des années 1970. Il résulte de cette situation une forme de diglossie entre les langues arabe et française, du fait que chacune s'est vu, au fil des années, attribuer ses domaines de prédilection.

Depuis l'accession à l'indépendance du pays à ce jour, le français est resté la langue des médias audiovisuels et écrits aux côtés de l'arabe. Ainsi, les informations télévisées ont toujours été présentées dans les deux



langues, française et arabe, même à l'époque du parti unique. Il en est de même pour les quelques journaux étatiques qui paraissaient aussi bien en version française qu'en version arabe. Mais c'est avec le multipartisme et la liberté de la presse consacrés par la Constitution du 23 février 1989, que le paysage s'est considérablement enrichi, notamment avec la parution de nouveaux quotidiens parmi lesquels bon nombre de francophones à grands tirage.

Parmi les nombreux quotidiens francophones récents à grand tirage (environ 150 000 exemplaires) :

El Watan

Liberté

Le soir d'Algérie

L'expression

Le quotidien d'Oran, etc.

Parmi les principaux médias audiovisuels francophones lourds :

Canal Algérie, nouvelle chaîne francophone de la télévision nationale

La chaîne 3, de la radio algérienne qui émet depuis l'indépendance.

Dans de nombreux secteurs des administrations publiques, comme dans le privé, le français est resté à ce jour la langue de travail et de communication. Il suffit de citer les entreprises économiques étatiques les plus importantes du pays comme la *SONATRACH* (entreprise publique de l'industrie des hydrocarbures), la *SONELGAZ* (entreprise publique de l'électricité et du gaz), etc. C'est toujours le cas, également, des télécommunications et de la poste ainsi que de toutes les banques nationales dont la Banque nationale algérienne (BNA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA), le Crédit populaire algérien (CPA), etc. Dans les compagnies nationales de transport, comme Air Algérie (compagnie de transport aérien) ou la CNAN (compagnie de transport maritime), etc., le français est resté la seule langue de travail.

Le français est par ailleurs très présent dans les lieux publics : les enseignes des établissements publics étatiques ou privés sont bilingues. Il en est de même des enseignes des restaurants et cafés, des commerces, de noms de rues, etc., qui sont bilingues, arabe et français. C'est le cas des



noms des localités, des circonscriptions administratives, des panneaux de signalisation routière.

Dans le domaine de l'édition et de la publication également, c'est le français qui prédomine largement. Les maisons d'éditions algériennes les plus réputées, Casbah éditions, les éditions Dalimen ou Barzakh par exemple, se sont imposées par la qualité de leurs publications en langue française aussi bien sur la scène nationale qu'internationale, signe que la production littéraire francophone de la postindépendance est remarquable tant qualitativement que quantitativement. Chaque année, le public algérien découvre de jeunes écrivains algériens lors du Salon International du Livre d'Alger, le SILA, qui se tient au mois d'octobre de chaque année ou du Salon du livre de Paris qui a lieu au mois de mars.

Le français est toujours langue de travail au plus haut niveau de l'État et le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP) est toujours publié dans les deux langues arabe et française.

Le fait francophone algérien

La francophonie s'impose donc à nous comme un fait tangible irréfutable. Force est de constater que, plus de cinquante ans après l'indépendance du pays, cette langue française qui était appelée à disparaître progressivement au profit de l'arabe, n'a fait que progresser dans tous les domaines de la vie publique. Elle est aujourd'hui la deuxième langue véhiculaire de l'Algérie aux côtés de la langue arabe. Pourtant, cette langue n'a aucun statut dans les textes officiels.

Le constat peut surprendre quand on connaît les décisions prises pour reléguer le français au statut de langue étrangère. Parmi lesquelles celles-ci :

- ✓ Le seul rôle dévolu à la langue française par la *Constitution algérienne* de 1963 est provisoire puisque « *La réalisation effective de l'arabisation doit avoir lieu dans les meilleurs délais sur le territoire de la République. **Toutefois, par dérogation aux dispositions de la présente loi, la langue française pourra être***



utilisée provisoirement avec la langue arabe. »⁴ Il s'agissait donc d'une fonction provisoire dévolue à la langue française et qui aurait dû finir reléguer celle-ci au statut de langue étrangère dans le meilleur des cas.

- ✓ La mise en place de tous les moyens pour faire de l'arabe la **seule** langue nationale et officielle de l'Algérie, comme stipulé dans l'article 3 de la *Constitution algérienne* de 1963 : « La langue nationale et officielle est l'arabe » (Art. 3).
- ✓ La réticence à reconnaître une autre nationale que l'arabe si l'on considère qu'il a fallu attendre quarante ans après l'indépendance pour que la langue la plus ancienne du pays, le tamazight, soit reconnue comme deuxième langue nationale (Article 3 bis de la Révision constitutionnelle du 10 avril 2002 adoptée suivant la procédure prévue à l'article 176 de la *Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire*).

Cela montre à quel point il importait, pour les officiels de l'époque, de restituer à l'arabe le statut de langue véhiculaire qui lui revenait de droit puisque, pendant les 132 ans de la colonisation française, l'usage de la langue du colonisateur s'était imposé au détriment des langues des Algériens. L'article 26 de la *Charte d'Alger* (ensemble de textes adoptés par le 1^{er} Congrès du Front de Libération Nationale, du 16 au 21 avril 1964), définit ce que devait être la culture algérienne, une culture véhiculée par la seule langue arabe :

La culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique.

Son rôle de culture nationale consistera, en premier lieu à rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation. Pour cela, elle s'appliquera à reconstituer, à revaloriser et à faire connaître le patrimoine national et son double humanisme classique et moderne afin de les réintroduire dans la vie intellectuelle et d'éducation de la sensibilité populaire. Elle

⁴ Nous soulignons.



combatte ainsi le cosmopolitisme culturel et l'imprégnation occidentale qui ont contribué à inculquer à beaucoup d'Algériens le mépris de leur langue, de leurs valeurs nationales.

Pourtant, nous devons admettre que non seulement l'arabe ne s'est pas substitué au français malgré toutes les mesures prises après l'indépendance du pays mais que c'est la langue française qui est la grande gagnante puisque celle-ci a pu "*faire des progrès*" véritables parmi la population algérienne. Une situation paradoxale mais qui peut s'expliquer par le fait que la priorité du gouvernement, après 1962, était de pourvoir les postes stratégiques en cadres algériens compétents à même de prendre en main la gestion des affaires du pays. Benjamin Stora nous rappelle que c'est un véritable défi qui est relevé par le pays en une vingtaine d'années à ce moment-là :

Au moment de son indépendance en 1962, l'Algérie manque à la fois de moyens financiers et de cadres. Pour réussir le pari de l'autonomie économique, il faut disposer d'hommes et de femmes compétents. En vingt années seulement, le paysage culturel et social se modifie profondément. (Stora : 277)

Ce défi a pu être relevé grâce en grande partie à la première intelligentsia algérienne formée à l'école française. Ainsi, plus de cinquante ans après l'accession du pays à l'autonomie, au lieu de la réhabilitation tant souhaitée de la seule langue arabe, c'est le français qui a le plus profité de cette politique éducative.

Les lois portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe à l'exclusion de tout autre dans les réunions officielles n'ont pas eu d'autre impact que de susciter un certain malaise notamment parmi les intellectuels francophones. L'exemple de la loi dissuasive N° 91-05 du 16 janvier 1991, notamment dans ses articles 30, 31 et 32 est très éloquent :



Article 1^{er} : La présente loi a pour objet de fixer les règles générales de l'utilisation, la promotion et la protection de la langue arabe dans les différents domaines de la vie nationale.

Article 2 :

1) La langue arabe est une composante de la personnalité nationale authentique et une constante de la nation.

2) Son usage traduit un aspect de souveraineté. Son utilisation est d'ordre public.

Article 3 :

1) Toutes les institutions doivent œuvrer à la promotion et à la protection de la langue arabe et veiller à sa pureté et à sa bonne utilisation.

2) Il est interdit de transcrire la langue arabe en caractères autres que les caractères arabes.

Article 30 : Toute violation des dispositions de la présente loi constitue une faute grave entraînant des sanctions disciplinaires.

Article 31 : Toute infraction aux dispositions des articles 17, 18, 19, 20, 21 et 22 est passible d'une amende de 5000 à 10 000 DA.

Article 32 : Quiconque signe un document rédigé dans une langue autre que la langue arabe, lors de l'exercice de ses fonctions officielles, est passible d'une amende de 1000 à 5000 DA.

Comment expliquer la vitalité du français en Algérie malgré les lois visant à promouvoir la langue arabe et à la substituer au français dans les administrations publiques et en tant que langue d'enseignement des disciplines scientifiques du cycle primaire au cycle universitaire ?

Ce constat peut s'expliquer par le fait que, parmi la génération concernée par la généralisation de l'enseignement au lendemain de l'indépendance, les francophones étaient les plus nombreux vu que le français a été langue d'enseignement jusqu'aux années 70 et au-delà pour les filières scientifiques. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette génération a



été bien formée puisque la grande majorité de la première élite post-indépendance en est issue.

Il n'est donc pas surprenant que les nombreux médias aussi bien écrits qu'audiovisuels de langue française aient connu un succès aussi retentissant avec l'avènement du multipartisme et de la liberté d'expression.

Voici comment Assia Djébar, consciente que « seul le retour à ce triangle linguistique ouvert, improvisé, mobile amènera une efflorescence d'œuvres originales, favorisera la poussée novatrice d'une identité dont l'unité devrait être recherchée en soi, mais jamais contre soi », rendait compte de la situation que prévalait en Algérie à la fin des années 1990, alors que le pays était plongé dans le chaos et que l'élite francophone était marginalisée par les pouvoirs publics et menacée par l'hydre islamique :

Aujourd'hui, il me semble que le risque de durcissement, pour ne pas dire de stérilisation, pointe lorsque les pouvoirs publics, en affichant un monolinguisme arabe tout théorique, rameutent un faux bilinguisme subi et mal vécu... La vitalité d'expression se bloque dans une dualité illusoire, dans un face-à-face de deux langues (tantôt franco-arabe, tantôt arabo-berbère). Le métissage inévitable, dont se nourrit toute création, se vit dès lors en dichotomie intérieure, en amputation douloureuse, en reniement ou en oubli de sa diversité de généalogie. (Djébar, 1999 : 56)

Le rejet du français, langue de l'ancien colonisateur, par les tenants d'une « arabisation » tous azimuts de l'Algérie pourrait s'expliquer également par le fait que la langue arabe avait été, dans un passé pas si lointain, langue de grande civilisation et ce, du VIII^{ème} au XV^{ème} siècle, et qu'elle était donc tout à fait en mesure de remplacer la langue honnie de l'ancien oppresseur.

Dans les pays anciennement colonisés d'Afrique subsaharienne, le problème du choix de la langue de l'ancien colonisateur comme langue officielle n'a pas posé de problème puisque ceux-ci n'ont pas de langue de



substitution à celle de l'ancien occupant susceptible de faire l'unanimité de la population. C'est ce rappelle l'écrivain et homme politique congolais, Henri Lopès, lors d'une conférence à Tokyo en 1991 :

J'ai beau chercher dans le patrimoine congolais, je n'y vois aucun ouvrage écrit dans les langues que parlaient mes ancêtres. Peut-être faut-il ajouter que les deux millions d'habitants qui forment notre nation s'expriment dans environ quarante langues, soit une moyenne d'une langue pour cinquante mille habitants. (*apud* Gauvin, 1997 : 9)

En ce qui concerne la situation linguistique de l'Algérie, elle ne s'est sensiblement détendue ces dernières années qu'avec l'arrivée au pouvoir du Président Abdelaziz Bouteflika. Ses propos lors du 9^e sommet de la Francophonie à Beyrouth en 2002, résumés on ne peut mieux le sentiment général des Algériens vis à vis de la langue française en même temps qu'ils résumés bien la situation linguistique du pays :

Nous savons maintenant, qu'après avoir été récupérée et renforcée, notre arabité est suffisamment affirmée, pour ne courir aucun risque. Cette confiance en nous-mêmes nous a conduits à reconnaître le tamazight, dans toute la diversité de ses déclinaisons, comme langue nationale, étant assurés, que loin d'attenter ainsi à notre unité nationale, nous venions d'ouvrir une voie pour un enrichissement de notre culture et un raffermissement de notre cohésion sociale.

Pour les mêmes raisons, c'est sans appréhension aucune, que nous nous associons aujourd'hui aux travaux de ce sommet, car nous avons conscience que l'usage de la langue française permet à nos jeunes d'élargir leur horizon et de participer à l'évolution du monde moderne.

En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, le fait de recourir à la langue française dans le cadre de réunions officielles n'est ni pénalisé, ni



pénalisant comme par le passé et surtout, il n'est plus passible d'une amende comme il le fut un temps.

Est-il possible d'envisager l'avenir de la langue française en Algérie en tenant compte de la situation actuelle ?

Compte tenu de la situation actuelle du pays, mais également du contexte de la mondialisation inéluctable, l'avenir linguistique de l'Algérie est envisageable de deux façons. On peut se plaire à imaginer l'avenir linguistique de l'Algérie comme suit :

- ✓ un pays riche de ses deux langues vernaculaires, l'arabe dialectal et les différents dialectes berbères, revalorisées dans leur fonction de langue de communication nationale ;
- ✓ et de ses deux langues véhiculaires complémentaires, l'arabe standard et le français, ayant chacune ses domaines de prédilection.

Mais ce serait faire abstraction de la société de la communication instantanée susceptible de représenter une menace certaine pour les langues minoritaires, telles que les dialectes arabes et berbères qui ne sont pas de taille à lutter contre l'hégémonie de la langue anglaise notamment.

En guise de conclusion...

L'Organisation Internationale de la Francophonie a été créée dans le but de regrouper les pays ayant en partage la langue française en partage. La Charte du 23 novembre 2005 stipule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage **commun** qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers », une langue qui « est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'**échange** d'expériences. »⁵ Ce qui signifie qu'il devrait y avoir une parfaite adéquation entre l'OIF et ses membres.

Pourtant si tel était le cas par le passé, il n'en est rien aujourd'hui puisque cette organisation admet des pays non francophones, comme en 2012 : l'Arménie, passée de membre associé à membre à part entière,

⁵ Je souligne.



l'Uruguay, comme membre observateur et le Qatar, comme membre associé. Tandis qu'un pays comme l'Algérie, considérée comme le deuxième pays francophone après la France, n'est pas membre de cette institution. La francophonie, c'est-à-dire, le fait de parler français, ne se résume donc pas à la Francophonie en tant qu'Organisation Internationale de la Francophonie, elle lui échappe.

Bibliographie

Charte d'Alger (1964). URL :

https://www.google.dz/?gws_rd=cr,ssl&ei=qdYqVOaUFczdPbe7gLAH#q=charte+d'alger+1964

Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, in *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, N°25 du 14 avril 2002. URL :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/--ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_125825.pdf

DJEBAR, Assia (1999). *Ces voix qui m'assiègent*. Paris : Albin Michel.

GAUVIN, Lise (1997). *L'écrivain francophone à la croisée des langues. Entretiens*. Paris : Editions Kartala.

KADDACHE, Mahfoud (2000/2003). *L'Algérie des Algériens : de la préhistoire à 1954*. Alger : EDIF/Paris : Editions Paris-Méditerranée.

LOPES, Henri (1991). « L'écrivain français écrit français. Nous, nous écrivons en français ». Tokyo.

REDOUANE, Najib (1998). « La littérature maghrébine d'expression française : au carrefour des cultures et des langues ». *The french Review*, Vol. 72, N° 1, pp. 81-90.

STORA, Benjamin (1991/1993/2001 & 2004). *Histoire de l'Algérie contemporaine. 1830-1988*. Paris : Ed. La Découverte & Syros/ Alger, Casbah Editions.